Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260717-A170726DAGISM02-AR

VILLE DE CLERMONT FERRAND

LE MAIRE

DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-18, R. 2122-10 et L. 2122-34-2,

VU le 5° alinéa du chapitre I du titre 1er de l'Instruction relative à l'état civil du 11 mai 1999,

VU l'arrêté municipal en vigueur portant délégation de fonctions et de signature à Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT que le maire est seul chargé de l'administration, mais peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

CONSIDÉRANT que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Robert PAGES, conseiller municipal,

ARRÊTE

ART. 1 - Délégation est donnée à Monsieur Corentin POHU, conseiller municipal délégué, pour assurer les fonctions d'officier d'état civil et ainsi célébrer les mariages fixés dans la semaine du 20 au 27 juillet 2026.

ART. 2 - Entre 18 heures et 8 heures, les samedis, dimanches, de la semaine du 20 au 27 juillet 2026, Monsieur Corentin POHU reçoit délégation pour :

- gérer les affaires relatives aux soins psychiatriques sans consentement ;
- prendre tous les actes, arrêtés nécessaires dans le cadre des pouvoirs de police généraux et spéciaux du Maire.

ART. 3 - La présente délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ART. 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ART. 5 - La Direction Générale des Services de la Commune de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis, conformément à la loi, à Madame La Préfète du département du Puy-de-Dôme et à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand et qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Clermont-Ferrand.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 JUIL. 2026

Le Maire,

Julien BONY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Notifié le 17 JUIL. 2026

- Transmis au représentant de l'Etat le 17 JUIL. 2026

- Publié par mise en ligne le 17 JUIL. 2026